

Évaluation du *cluster*
« Psychologie, Logopédie, Éducation »
2015-2016

RAPPORT D'ÉVALUATION

Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté Française (IEPSCF)
Tournai – Antoing – Templeuve

Bachelier Édicateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif

Comité des experts :
M. Pascal MARQUET, président
MM. Matthis BEHRENS et Yohan VINCENT, experts.

17 juin 2016

INTRODUCTION

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2015-2016 à l'évaluation du *cluster*¹ en « Psychologie, Logopédie, Éducation ». Dans ce cadre, le comité des experts susmentionné², mandaté par l'AEQES et accompagné d'un membre de la Cellule exécutive, s'est rendu les 14 et 15 décembre à Tournai, pour évaluer le programme de bachelier Éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'autoévaluation rédigé par l'entité et à l'issue des entretiens et des observations réalisés *in situ*.

Tout d'abord, les experts tiennent à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation externe. Ils désirent aussi remercier les membres du personnel enseignant, les étudiants et anciens étudiants, les membres du personnel administratif et technique, et les représentants du monde professionnel qui ont participé aux entretiens et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience. Ainsi, au cours de la visite d'évaluation, le comité des experts a eu l'occasion de s'entretenir avec 14 membres du personnel, 10 étudiants, 1 ancien étudiant, 2 représentants du monde professionnel.

L'objectif de ce rapport est de faire un état des lieux des forces et points d'amélioration des programmes évalués, et de proposer des recommandations pour aider l'entité à construire son propre plan d'amélioration. Il reprend la structure du référentiel AEQES³ en cinq critères, sur lequel l'entité s'est basée pour mener son autoévaluation.

Après avoir présenté l'établissement, le rapport examine successivement :

- la démarche qualité et la gouvernance (critère 1) ;
- la pertinence du programme (critère 2) ;
- la cohérence interne du programme (critère 3) ;
- l'efficacité et l'équité (critère 4) ;
- l'autoévaluation et analyse SWOT (critère 5).

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

L'Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Tournai – Antoing – Templeuve est situé rue Saint Brice à Tournai. En 2013-2014, la section éducation spécialisée accueillait un peu plus de 30% des étudiants de l'établissement. La formation bachelier Éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif est organisée à l'IEPSCF Tournai – Antoing – Templeuve depuis 2007. Elle est aujourd'hui dispensée de la manière suivante :

- le mercredi pour les unités d'enseignement liées au Bloc 1
- le jeudi pour les unités d'enseignement liées au Bloc 2
- le mardi pour les unités d'enseignement liées au Bloc 3

Outre le bachelier Éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif, l'établissement organise un bachelier en Comptabilité et diverses spécialisations dans le domaine de la santé. Les étudiants de ce bachelier dans cet établissement représentent 8 % du nombre d'étudiants inscrits dans ce bachelier, tous établissements d'enseignement de promotion sociale confondus⁴.

¹ Un *cluster* est un regroupement de programmes évalués ensemble par l'AEQES, conformément au plan décennal des évaluations. En ligne : http://www.aeqes.be/calendrier_intro.cfm (consulté le 15 mars 2016).

² La composition du comité des experts et le bref *curriculum vitae* de chacun de ses membres sont disponibles sur : www.aeqes.be/experts_comites.cfm (consulté le 2 mars 2015).

³ AEQES, *Référentiel d'évaluation AEQES*, 2012, 4 p. et AEQES, *Référentiel et guide de rédaction et d'évaluation*, 2012, 62 p. En ligne : http://www.aeqes.be/infos_documents_details.cfm?documents_id=246 (consulté le 2 mars 2015).

⁴ Source : collecte de données menée par l'ETNIC et l'AEQES (année statistique 2013-2014).

Critère 1

L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes d'études

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme

Dimension 1.4 : Information et communication interne

CONSTATS ET ANALYSE

[Politique de gouvernance de l'établissement]

- 1 Les divers échanges au cours des entretiens ont mis en évidence une histoire récente conflictuelle de l'IEPSCF de Tournai – Antoing – Templeuve, qui encore et toujours influence les comportements des acteurs concernés. De ce fait, les constats, analyses et recommandations qui suivent ne peuvent être dissociés de ces situations parfois douloureuses. En revanche, le comité d'experts tient à souligner qu'il n'a pas pour intention de réalimenter ce conflit ou de prendre position pour l'une ou l'autre des parties.
- 2 Le comité d'expert constate que les structures de gouvernance existent et qu'elles sont clairement définies dans l'organigramme de l'établissement. Le cadre réglementaire est respecté. L'informatisation de certains processus de gestion à travers le programme PSACT a, entre autres, permis de cadrer les processus administratifs et la communication de la direction.
- 3 Cependant, il n'était pas possible d'identifier clairement les responsabilités respectives de la direction, de la sous-direction et du coordinateur qualité.
- 4 Trois projets structurent les activités en cours et projettent les acteurs dans un avenir plus serein : la construction d'un nouveau bâtiment, les injonctions en matière d'évaluation de la part de l'inspection et la mise en place d'une démarche qualité répondant à la demande de l'AEQES.
- 5 La réflexion sur un développement de l'offre de formation, notamment dans le secteur médical, constitue une des perspectives intéressantes permettant de maintenir une dynamique constructive, tout en dégageant une véritable vision stratégique à moyen terme.

[Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme]

- 6 Outre le PSACT (pour Promotion Sociale Activité, programme principalement destiné à la gestion des dossiers des étudiants et des activités d'enseignement), le règlement interne et des efforts en matière d'explicitation et d'homogénéisation des processus d'évaluation, la gestion de la qualité au niveau de l'établissement en est à ses tout débuts. Une structure d'assurance qualité est pressentie, mais sa forme et sa pérennisation ne sont pas encore clairement définies.
- 7 L'absence d'une communication structurée de la part de la direction conduit à un foisonnement d'initiatives individuelles de la part des enseignants et contribue à l'hétérogénéité des matériaux pédagogiques à disposition des étudiants. Les exigences réglementaires, en particulier celles du décret Paysage⁵ et liées aux acquis d'apprentissages, aux objectifs transversaux, aux critères de réussite, etc. obligent à une compréhension commune de ces nouveaux aspects et à une coordination de la communication.
- 8 L'autonomie de programme de 20 % laissée à l'établissement est distribuée de manière aléatoire et n'est pas mise au service d'une politique pédagogique explicite.

⁵ Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études

[Élaboration, pilotage et révision périodique du programme]

- 9 A l'heure actuelle, des structures formalisées manquent afin de permettre le pilotage et la révision périodique, voire l'élaboration du programme.

[Information et communication interne]

- 10 A côté de la communication par le biais du PSACT, la majorité des acteurs font part d'une carence importante de communication et de la présence de nombreuses informations contradictoires qui devraient répondre de manière pragmatique aux questions quotidiennes de la cellule administrative, des enseignants et des étudiants.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité recommande que le partage des responsabilités entre la direction, la sous-direction et la coordination qualité soit formalisé. Une coordination entre ces trois instances est en outre indispensable.
- 2 Cela implique la mise en place d'une véritable structure qualité à l'échelle de la section de manière pérenne.
- 3 Les initiatives pédagogiques existantes sont à soutenir, à adapter voire à généraliser à l'ensemble de l'établissement (plateformes pédagogiques réalisées par certains enseignants, systématisation des dispositifs d'évaluation, etc.)
- 4 Il apparaît nécessaire d'engager des efforts importants dans la formalisation de tous les documents pédagogiques (dossiers pédagogiques d'UE, contrat pédagogique, syllabus, règlements et protocoles d'évaluations formatives et sommatives, instructions pour stage et l'épreuve intégrée, etc.)
- 5 La mise en place d'une formation interne permettant une compréhension commune des nouveaux éléments structurant la pédagogie par compétence voulue par le décret Paysage s'impose comme une évidence.
- 6 Il serait utile de mettre à profit la part d'autonomie laissée à l'établissement dans l'organisation du programme en tant qu'outil au service de la gestion de la qualité et de la mise en place d'un leadership pédagogique.
- 7 Des structures formelles de concertation permettant de réfléchir au pilotage et à des adaptations *ad hoc* des programmes sont elles aussi à définir et à faire vivre. Les représentants du monde professionnel devrons y être associé d'une manière ou d'une autre.
- 8 Il est plus que souhaitable de réactiver, à travers les structures de gestion et pilotage de la qualité pédagogique, une communication directe et *in vivo* entre les acteurs, en veillant à une position cohérente entre la direction, la sous-direction et la coordination qualité.

Critère 2

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme d'études

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

Dimension 2.2 : Information et communication externe

CONSTATS ET ANALYSE

[Appréciation de la pertinence du programme]

- 1 Le comité constate que le programme est organisé dans le strict respect du cadre légal. Cela dit, la mise en place du décret Paysage ne fait que débiter.
- 2 Il n'y a pas de formalisations et d'échanges officiels permettant de répondre aux attentes du milieu socioprofessionnel. L'intégration des résultats de la recherche en sciences humaines et sociales (SHS) dans les enseignements est très limitée et relève de l'initiative des enseignants. Il s'agit la plupart du temps davantage de vulgarisation de la recherche en SHS que de contributions directes par des articles ou des ouvrages scientifiques.
- 3 L'établissement a mis en place une politique de dispenses clairement annoncée au début de la formation. Toutefois, il fait face à des difficultés dans la gestion d'une véritable VAE.
- 4 Le comité n'a pas recensé de programme de mobilité internationale, ni d'échanges avec d'autres institutions, tant pour les différentes catégories de personnels que pour les étudiants, à l'exception d'étudiants français qui font leur stage en France. Les possibilités de poursuite d'études ne sont pas non plus évoquées et restent mal connues des étudiants.

[Information et communication externe]

- 5 La communication externe est assurée principalement par le site internet de l'établissement. Sa situation géographique frontalière privilégiée dispense l'établissement d'une stratégie de visibilité. En revanche la signalétique à l'extérieur et à l'intérieur du bâtiment est réduite au strict minimum.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité invite l'équipe de direction et l'équipe enseignante à s'approprier le décret Paysage et à prendre en considération l'autonomie accordée par la législation.
- 2 Les résultats de la recherche en SHS pourraient davantage être mis en valeur et à profit dans la formation. Un espace d'échange formalisé avec le milieu socioprofessionnel permettrait d'actualiser la formation aux regards des spécificités du terrain et de l'évolution des pratiques dans les différents milieux d'exercice du métier d'éducateur spécialisé.
- 3 Le comité encourage l'établissement à poursuivre les efforts engagés en matière de reconnaissance des parcours individuels antérieurs et plus particulièrement autour de la mise en œuvre pleine et entière de la VAE.
- 4 L'établissement devrait communiquer plus largement sur la réforme de Bologne et ses atouts pour les étudiants (statut du diplôme, possibilités de poursuites d'études, etc.).
- 5 Une politique de mobilité plus ambitieuse que les seuls stages en France reste à élaborer.

Critère 3

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme d'études

Dimension 3.1 : Les acquis d'apprentissage du programme

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage (y inclus stages, projets, travail de fin d'études/mémoire/épreuve intégrée)

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

CONSTATS ET ANALYSE

[Acquis d'apprentissage du programme]

- 1 Les acquis d'apprentissage sont clairement formulés et conformes au dossier pédagogique. Ils sont déclinés pour chaque unité d'enseignement et communiqués aux étudiants dans les documents qui leur sont distribués en soutien aux enseignements.
- 2 Outre leur conformité, ils contribuent au sentiment des bénéficiaires d'être correctement formés à l'exercice de leur futur métier. La formulation des acquis d'apprentissages ne semblent cependant pas toujours totalement appropriés par l'équipe enseignante et donc par les étudiants.

[Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés]

- 3 Les activités d'apprentissage reposent sur une articulation théorie-pratique perçue par les étudiants comme équilibrée, exploitant les situations vécues par ceux-ci en stage ou en emploi et des études de cas proposées par les chargés de cours. Cette articulation est paradoxalement moins bien réussie dans la conduite de l'épreuve intégrée.
- 4 Les démarches d'enseignement mises en œuvre évitent de reproduire des situations trop scolaires, dans lesquelles le public des étudiants de la promotion sociale ne se sentirait pas à l'aise. Les travaux de groupes et les situations de réflexion personnelle sont privilégiés.
- 5 Il n'est pas fait appel à des interventions d'experts ou de professionnels sur des aspects ou des milieux d'exercice particuliers du métier d'éducateur spécialisé.

[Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés]

- 6 Les modalités d'évaluation des acquis d'apprentissage ne sont pas communiquées aux étudiants systématiquement par écrit.
- 7 Le temps écoulé entre une épreuve et la communication de sa note est parfois trop long (plusieurs mois) pour placer l'étudiant dans une dynamique de responsabilisation de son parcours de formation.
- 8 Des modalités d'évaluation alternatives en cas de force majeure ne sont pas explicitement prévues.
- 9 Les grilles d'évaluation, lorsqu'elles existent, comme c'est le cas pour les rapports de stages et l'épreuve intégrée sont fournies aux étudiants.
- 10 Pour le stage en particulier, la grille utilisée par l'encadrant du lieu de stage n'est pas systématiquement communiquée aux étudiants. Lorsqu'elle l'est, elle n'est pas ressentie comme totalement en adéquation avec la réalité du stage et notamment sa durée.

11 Un travail collégial de mise à plat et de formalisation de l'évaluation à l'échelle des UE a été initié à la demande de l'Inspection.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité recommande d'exploiter davantage le réseau de professionnels que les enseignants de la section ont su tisser pour des interventions ponctuelles, hors du champ de compétence des chargées de cours.
- 2 Il paraît opportun d'engager une réflexion sur le taux d'encadrement optimal, de manière à se placer davantage dans une logique d'accompagnement du projet de l'étudiant et d'aide à la réussite que dans une gestion des flux avec des échecs ou des abandons résiduels.
- 3 L'introduction et l'explicitation des ECTS dans les éléments descriptifs des cours communiqués aux étudiants informeraient davantage sur la charge de travail nécessaire.
- 4 Les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences, ainsi que les possibilités d'ajustement de ces modalités aux situations particulières nécessitent d'être communiquées par écrit et explicitées.
- 5 La diffusion systématique de grilles d'évaluation utilisées par les chargés de cours et autres intervenants est recommandée, contribuant ainsi à la responsabilisation des apprenants, telle qu'elle est attendue dans une formation pour adultes.
- 6 Le travail de réflexion sur l'évaluation doit pouvoir s'installer dans la durée de façon à influencer positivement l'ensemble des enseignements.

Critère 4

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme d'études

Dimension 4.1 : Ressources humaines

Dimension 4.2 : Ressources matérielles

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

CONSTATS ET ANALYSE

[Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)]

- 1 Les spécificités de l'enseignement de promotion social amène l'établissement à engager des enseignants à temps partiel, ce qui atténue le sentiment d'appartenance à l'établissement et contraint l'engagement professionnel.
- 2 Le personnel technique rencontre des difficultés à accomplir l'ensemble de son travail au regard du temps imparti, en particulier lorsque les salles qu'ils doivent entretenir sont occupées par des étudiants. Le personnel administratif constitue le pilier organisationnel de l'établissement.
- 3 Le comité constate la faible autonomie laissée à la direction en matière de politique de gestion des ressources humaines, notamment en matière de recrutement. Par ailleurs, là où des initiatives sont possibles, comme la formation continuée, rien n'est envisagé.

[Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)]

- 4 L'établissement est implanté dans un environnement inadapté, vieillissant et disloqué. De nouveaux locaux sont prévus pour 2017, sans pour autant apporter de réponse totalement satisfaisante aux manquements actuels (surface totale, taille et agencement des locaux, bibliothèque, salle de travail pour les étudiants, etc.)
- 5 Une salle multimédia a été financée par l'établissement et une collaboration avec la bibliothèque municipale a été initiée pour pallier l'absence de bibliothèque et de documentation numérique.
- 6 L'établissement ne dispose pas de plateforme numérique pour soutenir les enseignements.

[Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants]

- 7 Les groupes d'étudiants sont importants ce qui ne favorise pas la mise en œuvre d'une politique d'aide aux étudiants en difficulté.
- 8 L'aide à la réussite des étudiants ne repose pas sur une organisation formalisée et centralisée. L'accompagnement de l'institution auprès des étudiants relève de l'initiative personnelle de quelques enseignants et/ou étudiants.
- 9 Malgré l'épreuve d'admission proposée aux étudiants n'ayant pas le CESS, un nombre important d'abandons est constaté lors de la 1ère année de la formation.

[Analyse des données nécessaires au pilotage du programme]

- 10 La section collecte des données sur les étudiants et leur parcours à travers son application propriétaire (PSACT). Ces données ne semblent toutefois pas être pleinement analysées et suivies d'actions.

RECOMMANDATIONS

- 1 Conformément à l'esprit du décret Paysage, le comité encourage l'établissement à poursuivre l'effort d'aménagement en vue de mettre à disposition des locaux adaptés et à renforcer les efforts de collaborations.
- 2 Il apparaît pertinent d'accorder une attention particulière aux ressources documentaires et informatiques. De plus, le comité invite l'établissement à une actualisation régulière des matériaux pédagogiques proposés.
- 3 Un accompagnement formalisé et centralisé des étudiants en difficulté mériterait d'être envisagé lors de la première année et poursuivi si nécessaire.
- 4 Les données de scolarités recueillies au moyen de l'application informatique dont s'est doté l'établissement doivent-être exploitées pour le pilotage et l'amélioration continue du programme.

Critère 5

L'établissement/l'entité a également effectué l'analyse de son programme d'études et construit un plan d'action visant son amélioration continue

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

CONSTATS ET ANALYSE

[Méthodologie de l'autoévaluation]

- 1 La démarche d'autoévaluation a été mise en œuvre dans la transparence et a donné lieu à une participation satisfaisante de la part des parties prenantes au comité d'évaluation interne.
- 2 Le dossier d'autoévaluation n'a pas été systématiquement diffusé en interne, si bien que le niveau d'information des différentes parties prenantes au regard de la démarche de l'AEQES est très variable.
- 3 La démarche qualité se poursuit mais elle n'est pas totalement pérenne et le maintien d'une activité régulière doit être formalisé.

[Analyse SWOT]

- 4 Une analyse SWOT est produite dans le dossier d'autoévaluation, qui débouche sur un plan d'action. Une deuxième version de l'analyse SWOT, plus complète, a été communiquée lors de la visite sur site. Les principales faiblesses ne concordent pas avec les sources d'inquiétude ou de difficulté pointées par les personnes présentes aux différents entretiens.

[Plan d'action et suivi]

- 5 Les priorités d'action qui ressortent après les entretiens avec les différentes parties prenantes sont différentes de celles reprises dans le plan d'action envisagé au moment de la production du rapport. Les priorités réelles se situent au niveau de la gouvernance, de l'organisation générale et de la communication.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité recommande que soit réalisée une mise à plat de l'ensemble des procédures qui aboutissent à des prises de décision individuelle ou collectives.
- 2 Il apparaît vital de rétablir une communication directe entre toutes les parties prenantes.
- 3 Ce plan d'action pourrait être affiné et complété par des échéances, des responsables d'action identifiés, des indicateurs de réussite, des livrables.

CONCLUSION

Au terme de ce rapport, il est important de mentionner les bonnes conditions de travail qui ont été offertes au comité des experts. Au cours des entretiens, qui ont réuni un nombre satisfaisant d'interlocuteurs, à l'exception de la rencontre avec les anciens étudiants, le comité a pu obtenir toutes les informations complémentaires au dossier d'autoévaluation, nécessaire à la construction d'une image la plus fidèle possible de la réalité de la section au sein l'établissement. La sincérité et la volonté de bien faire des personnes rencontrées y a largement contribué.

L'IEPSCF de Tournai – Antoing – Templeuve a une histoire récente émaillée de malentendus et de conflits encore dans les esprits, mais présente surtout un véritable potentiel de développement. L'application du décret Paysage, la perspective d'un déménagement dans un futur proche, les recommandations de l'inspection et la mise en place d'une démarche qualité sont autant d'occasions de (ré)instaurer une dynamique constructive et de tourner l'établissement résolument vers l'avenir.

La situation géographique frontalière procure en outre une attractivité importante sur laquelle la section peut indéniablement s'appuyer. Le fait que la formation relève de la promotion sociale et qu'elle soit organisée sur une seule journée attire de nombreux étudiants français, qui en même temps, obtiennent un diplôme de bachelier Éducateur spécialisé, lequel offre des perspectives de poursuite d'études plus larges que le diplôme équivalent français.

En dépassant les difficultés qu'il traverse et en mettant à plat sa gouvernance et son organisation générale, l'établissement serait véritablement en mesure d'élaborer une stratégie de développement plutôt que d'envisager un repli sur lui-même. Il ne fait aucun doute que, si toutes les parties prenantes peuvent trouver leur place dans les instances et les débats contradictoires qui peuvent s'y tenir, si les responsables et les enseignants inscrivent leurs initiatives dans le cadre législatif qui s'impose aujourd'hui, le programme n'en sera que meilleur, pour le bénéfice des étudiants, de la section et de l'établissement.

EN SYNTHÈSE

Points forts	Points d'amélioration
<ul style="list-style-type: none">⇒ Présence d'une équipe de direction renforcée, constituée d'une direction et d'une sous-direction⇒ Présence d'un secrétariat de scolarité garant des procédures administratives de l'établissement⇒ Visibilité de l'établissement assurée par sa situation géographique et son site Web⇒ Sentiment des étudiants d'être bien préparés pour entrer dans la profession d'éducateur spécialisé, confirmé par les professionnels⇒ Pertinence des acquis d'apprentissage visés et des démarches pédagogiques mises en œuvre⇒ Équipement informatique récent	<ul style="list-style-type: none">⇒ Les prérogatives de la direction, de la sous-direction et de la coordination qualité ne sont pas clairement définies et articulées⇒ Se libérer d'une approche trop formaliste voire légaliste qui étouffe les initiatives des différents acteurs.⇒ La fonction locale de coordination qualité et la démarche collective d'amélioration du programme nécessitent d'être pérennisées⇒ Les modes de communication entre les différents acteurs sont sources de malentendus et de frustrations⇒ Les 20 % d'autonomie laissés à l'établissement ne sont pleinement mis au service d'un projet pédagogique explicite⇒ Absence d'instance de régulation de la formation⇒ Pas de prise en compte des attentes du milieu professionnel local⇒ La formation ne se fonde pas autant qu'elle le pourrait sur les résultats de la recherche en SHS et sur l'expertise ponctuelle de professionnels⇒ Effectifs trop lourds⇒ Bâtiment vétuste et inadapté à la fonction d'établissement de formation et au nombre d'étudiants⇒ Nécessité de produire des documents en soutien à l'enseignement plus uniformes entre eux⇒ Formaliser les outils et les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences⇒ Analyser les données de scolarité et les exploiter pour le pilotage du programme⇒ Élaborer une politique d'accompagnement des étudiants en difficulté⇒ Établir un plan d'action, hiérarchisé et opérationnel et dont l'impact est mesurable

Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ L'AEQES et l'inspection sont porteuses d'incitations qui coïncident avec la volonté de l'équipe enseignante, de la sous-direction et de l'actuel responsable qualité de s'engager dans une démarche d'amélioration de la formation ⇒ Attractivité de la formation pour les étudiants français ⇒ Nouveau bâtiment en construction ⇒ Possibilité d'institutionnaliser les liens avec le monde professionnel local en capitalisant sur les rencontres individuelles existantes par le biais des stages et des évaluations de l'épreuve intégrée 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Persistance des points de blocage entre la direction et les personnels et manque de volonté partagée de retrouver une mode de fonctionnement serein ⇒ Manque de lien systématique avec le milieu professionnel

Récapitulatif des recommandations

- 1 Les prérogatives respectives de la direction, de la sous-direction et de la coordination qualité doivent être clarifiées, et articulées pour converger vers les mêmes objectifs, à déterminer par des procédures de prise de décision à redéfinir.
- 2 Des instances de régulation du programme doivent être (re)mises sur pied de façon à impliquer l'ensemble des parties prenantes dans la démarche d'amélioration de la formation.
- 3 Les initiatives pédagogiques qui s'inscrivent dans la mise en œuvre du décret Paysage doivent être soutenues.
- 4 L'appropriation collective des possibilités offertes par le décret Paysage pourrait être facilitée par une démarche de concertation et/ou de formation, de façon à aboutir à la formulation d'un projet pédagogique commun exploitant pleinement les 20 % d'autonomie laissés à l'établissement.
- 5 Les modalités de communication interne nécessitent d'être redéfinies avec la perspective de renouer avec un contact direct entre les différentes parties prenantes.
- 6 Les documents en soutien à l'enseignement mériteraient d'être uniformisés, en matière de présentation générale et de niveau de détail des informations données dans chaque rubrique.
- 7 Les démarches d'individualisation des parcours et de reconnaissance des compétences déjà acquises (VAE) peuvent s'appliquer davantage qu'elles ne le sont déjà.
- 8 Les possibilités offertes par le processus de Bologne, notamment en matière de mobilité, de reconnaissance du diplôme et de poursuite d'études devraient faire l'objet d'une meilleure information.
- 9 Les professionnels du milieu pourraient être davantage sollicités dans la formation, pour leurs compétences spécifiques et leur connaissance des attentes des employeurs.
- 10 Les modalités d'évaluation des connaissances et les possibilités d'aménagement nécessitent d'être communiquées par écrit.
- 11 Le travail de réflexion engagé sur les questions relatives à l'évaluation doit pouvoir se poursuivre jusqu'à son aboutissement.
- 12 Les futurs locaux devront autant que faire se peut corriger les défauts des locaux actuels, notamment en termes d'espaces de travail pour les étudiants et d'équipement des salles de cours.
- 13 Les données de scolarité constituent une source d'information qu'il est possible de mieux exploiter pour le pilotage de la formation.
- 14 Une véritable feuille de route priorisant les actions à engager, identifiant des personnes responsables, fixant des échéances et des indicateurs de réussite reste à élaborer pour mener à bien les chantiers identifiés.



Évaluation du cluster
Psychologie, Logopédie, Éducation
2015-2016

Droit de réponse de l'établissement évalué

Nous n'avons pas d'observations de fond à formuler. Nous n'avons pas non plus relevé d'erreurs factuelles.

Nous tenons à remercier le comité des experts pour toutes les recommandations décrites dans ce rapport dont la cellule qualité interne constituée depuis peu pour l'ensemble de l'établissement en collaboration avec la Direction va établir son plan d'actions tel que prévu dans le processus d'amélioration de la qualité de notre enseignement.

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Nom, fonction et signature de l'autorité académique
dont dépend l'Institut

Le Directeur,
Stéphane Leleu

Nom et signature du coordonnateur
de l'autoévaluation

Le Coordonnateur Qualité,
Philippe Speckens